



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

### **Compte rendu du Comité Syndical du mardi 4 juillet 2017.**

Nombre de conseillers titulaires : 31

Nombre de conseillers suppléants : 22

Le 04 juillet 2017 à 18h30, le comité syndical convoqué le 20 juin 2017 s'est réuni à COMPS sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur Jean-Louis **MAGNAN**, Président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Absent.
Bourdeaux :	Excusé.
Bouvières :	Absent.
Comps :	Monsieur Jean-Pierre <b>FABRE</b> .
Crupies :	Absent.
Dieulefit :	Mesdames Nicole <b>BLANC</b> , Patricia <b>HOFFMANN</b> . Messieurs Olivier <b>CADIER</b> , Jean-Louis <b>MAGNAN</b> , José <b>SUSINI</b> .
Eyzahut :	Monsieur Jacques <b>HOLZ</b> .
La Bégude de Mazenc :	Messieurs Patrick <b>FAYN</b> , Daniel <b>LEPARMENTIER</b> .
La Roche Saint Secret :	Monsieur Pierre <b>PUTOUD</b> .
Le Poët-Laval :	Messieurs Paul <b>BRUN</b> , Jean-Claude <b>ROZ</b> .
Les Tonils :	Monsieur Frédéric <b>JOST</b> .
Montjoux :	Excusée.
Orcinas :	Monsieur Jean-Philippe <b>LOUIS</b> .
Pont de Barret :	Absent.
Rochebaudin :	Monsieur Francis <b>JEAN</b> .
Salettes :	Excusée.
Souspierre :	Monsieur Alain <b>DE LESTRADE</b> .
Teyssières :	Madame Mireille <b>BLANC</b> .
Vesc :	Monsieur Didier <b>ALAIZE</b> .

Personnel du SIEA présent : Monsieur Frédéric **DUVAL**, Directeur.

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : 15

Délégué(e)s suppléant(e)s présent(e)s : 3

Quorum : 16

Monsieur le Président remercie les délégué(e)s présents et monsieur le Maire de COMPS, monsieur Jean-Pierre **FABRE** de son accueil au sein de la salle du conseil municipal de la commune.

### **Désignation du secrétaire de séance**

Madame Patricia **HOFFMANN** est désignée secrétaire de séance par le Comité Syndical (article L.2121-15 du CGCT).

### **Approbation du procès-verbal du comité syndical du mercredi 22 mars 2017.**

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du Comité Syndical du mardi 22 mars 2017. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des délégué(e)s présents lors de la dernière séance.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

## **AFFAIRES GENERALES.**

### **1. Point sur la loi Notre d'aout 2015 et mise à disposition d'un agent du SIEA auprès de la communauté des communes de Dieulefit Bourdeaux dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement.**

Monsieur Paul BRUN, Vice-président rappelle qu'à compter du 01 janvier 2020, les compétences eau et assainissement seront obligatoirement exercées par la communauté de communes (EPCI à fiscalité propre). Afin d'accompagner ce transfert, le Directeur du SIEA sera mis à disposition de la CCDB pour 25% de son temps de travail jusqu'au 31 décembre 2019. La CCDB remboursera au SIEA le montant du salaire et des charges. La mise à disposition sera effective en septembre 2017.

Il est rappelé que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse subventionne à hauteur de 80% le projet de transfert.

## **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

### **1. Point sur le service.**

Monsieur Jean-Pierre FABRE, Vice-président donne quelques chiffres sur l'état du service au 31 décembre 2016.

Le SPANC gère le diagnostic des installations existantes, la vérification du bon fonctionnement et de l'entretien et la vérification de la conception et de l'exécution des installations.

Au 31 décembre 2016, le service regroupe 2 242 installations sur 19 communes (dont 332 nouvelles installations, suite à l'adhésion de 4 nouvelles communes).

En 2016, il y a eu 53 contrôles de diagnostic, 164 contrôles de bon fonctionnement, 45 contrôles de conception et 44 contrôles de conception et d'exécution des travaux.

L'Agence de l'eau apporte une aide financière au SIEA selon le nombre et le type des contrôles, soit pour l'année 2016 : 5 040,00 euros.

Ainsi sur l'ensemble des 19 communes et des installations contrôlées, 264 installations sont jugées non conformes, 1 020 non conformes mais ne présentant pas de risque de pollution et 626 conformes.

Monsieur Daniel LEPARMENTIER soulève différentes questions :

Délai entre deux contrôles : Monsieur le Vice-président rappelle que la loi impose de ne pas dépasser un délai de 10 ans entre deux contrôles.

Cependant le SIEA a pris la décision de contrôler plus régulièrement les installations non conformes et polluantes.

Il est également rappelé que le service dispose d'un agent à temps complet. Cependant, depuis l'adhésion de 4 nouvelles communes un deuxième agent a été placé auprès du service SPANC afin de maintenir la périodicité des contrôles (25%).



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

## **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Président indique que suite à une évolution de la réglementation sur la qualité des milieux récepteurs et notamment du Jabron (classé sensible à l'eutrophisation), les services de l'Etat ont imposé de nouveaux paramètres en matière d'azote et de nitrate pour le rejet du système de traitement des eaux de Dieulefit et Poët-Laval.

Ainsi, le SIEA devra s'orienter vers un système classique de boues activées car la lagune ne traite pas ces deux paramètres.

Une mission d'assistance à maitre d'ouvrage a été donnée au Département de la Drôme qui a pour mission d'adresser un avant-projet d'ici la fin de l'année 2017.

La séance est levée à 20h00

Fait à Dieulefit, le 06 juillet 2017

Le président,

Jean-Louis MAGNAN